

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 14 avril 2023  
Délibération n°6

L'An deux mille vingt-trois le quatorze avril à 19h30, le Conseil Municipal  
convoqué le six avril s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents** : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - MOUTIER Gérard -  
KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine -  
ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - VERNET Laurent -  
PRAT Christelle

**Absents** : ALDEBERT Gérard (excusé)

**Procurations** : HERMITTE Jean-Pierre à BARONNAT Bernard - MOSSO Véronique à VERNET  
Laurent - GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine - GRANET Alice à JEANNE Virginie

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : VERSEMENT DE SUBVENTIONS A TROIS ASSOCIATIONS**

Madame le maire rappelle que par délibération n°2 en date du 23 mars 2023 portant  
approbation du budget principal de la collectivité, le conseil a validé le versement de  
subventions à différentes associations.

Madame le maire expose que les dossiers présentés par certaines associations étaient  
incomplets, ce qui n'a pas permis la saisie des subventions qui leur étaient accordées par la  
commission compétente sur le logiciel de comptabilité de la commune.

Ces documents ayant été communiqués depuis, madame le Maire invite en conséquence le  
Conseil municipal à se prononcer sur l'attribution de ces subventions complémentaires,  
comme suit :

- L'association « Les restos du cœur » pour un montant de 350 € ;
- L'association « Autour de Brassens », pour un montant de 400 € ;
- L'association « Sentiers et patrimoine », pour un montant de 1 000 € ;

**Vu** les articles L1612-1, L.2121-29 et L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales  
;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **Approuve** le versement des subventions précitées ;
- **Dit** que la présente délibération modifie et complète la délibération n°2 du 23 mars 2023  
portant approbation du budget principal de la collectivité ;

- **Précise** que les crédits nécessaires au versement de ces subventions feront l'objet de mouvements de crédits par madame le maire, en application des dispositions de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales et de la délibération n°7 du 23 mars 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are arranged in a loose, overlapping pattern. Some are clearly legible, such as 'Fischer' in blue ink at the top left, 'Dessan' in black ink at the bottom center, and 'Humb' in blue ink at the bottom right. Other signatures are more stylized and difficult to read. A blue cross symbol is also present near the top center.